

**Question orale de Mme Nagy concernant « le droit de vote pour les Européens et les non-Européens »**

**Mme Nagy.**- Les élections communales du 14 octobre 2012 approchent à grands pas. Depuis la loi du 27 janvier 1999, les étrangers ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne ont acquis le droit de participer aux élections communales sous certaines conditions. La loi du 19 mars 2004 a élargi ce droit aux citoyens des pays hors Union européenne.

Comment la Ville de Bruxelles prépare-t-elle la mise en application de ces deux lois ? Un plan d'information a-t-il été prévu pour faire connaître ce droit et ses conditions aux personnes concernées résidant sur le territoire de la Ville de Bruxelles ? Dans l'affirmative, en quoi consiste-t-il et quel en est le délai d'application ?

Le personnel de la commune exerçant aux guichets a-t-il été formé pour aider les personnes concernées dans leurs démarches d'électeurs ? Les formulaires et documents relatifs à la demande d'inscription sur les listes sont-ils prêts ? Si ce n'est pas encore le cas aujourd'hui, les documents sont-ils en phase d'être finalisés au plus vite ?

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à M. Fassi-Fihri.

**M. Fassi-Fihri,** échevin.- La Ville comptait 145.880 habitants en 2006 contre 165.048 en 2011, soit une hausse de 20.000 habitants en 6 ans, ce qui est considérable. En 2006, le nombre global d'étrangers (ressortissants UE et non UE) était d'environ 27.000 ; à la fin 2011, il était de 36.000.

J'en viens aux inscriptions sur les listes électorales et à l'exercice effectif du droit de vote. En 2006, la Ville enregistrait 80.500 électeurs, dont 4.000 UE et non UE. Une simulation au 18 janvier 2012 donne 82.000 électeurs, dont 2.300 étrangers déjà inscrits sur les listes électorales, alors même que les campagnes d'information n'ont pas encore été lancées. Je rappelle que l'inscription est automatiquement reconduite pour les élections suivantes. Sur l'ensemble de la Région, 13 % des ressortissants étrangers européens et 15 % des ressortissants

non européens se sont inscrits comme électeurs en 2006. Le taux d'inscription étant relativement faible, il est nécessaire de lancer des campagnes d'information les plus cohérentes et les plus larges possible.

La Ville de Bruxelles a prévu de lancer une telle campagne à plusieurs niveaux : une information directe envers les citoyens inscrits au registre de la population ; l'ouverture d'un numéro vert de contact visant à expliciter la procédure d'inscription ; une campagne conjointe avec la Région et deux partenaires : le bureau de liaison Bruxelles-Europe pour les ressortissants européens et le Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI) pour les Européens et non-Européens. La Ville est en avance sur les autres communes, puisque c'est seulement ce matin que s'est tenue la première réunion d'information convoquée par le ministre-président de la Région bruxelloise en charge des élections.

Nous proposerons prochainement au Collège que les fonctionnaires de la Ville suivent une formation que la Région est prête à organiser, l'objectif étant de les sensibiliser à cette question. Un centre d'assistance sera ouvert pour toute question technique. Depuis octobre, nous sensibilisons nos fonctionnaires aux formulaires d'inscription des futurs électeurs européens et non européens.

**Mme Nagy**.- Vous avez annoncé 80.500 électeurs, dont 4.000 étrangers, en 2006 ; en 2012, les électeurs seront 82.000, pour 2.300 étrangers inscrits. Comment expliquez-vous cette différence ?

**M. Fassi-Fihri**, échevin.- Les chiffres de 2006 reflètent la situation au terme de la campagne d'inscription. Le chiffre de 4.000 électeurs inclut ceux qui s'étaient inscrits en 2006 et ceux qui l'avaient fait en 2000 (dont l'inscription a été automatiquement reconduite en 2006). Le chiffre de 2.300 couvre les inscriptions reconduites de 2000 et 2006 ; après les campagnes de sensibilisation aux divers échelons, ce chiffre devrait augmenter fortement.

**Mme Nagy**.- Donc, la différence entre 4.000 et 2.300 correspond à des citoyens qui ont quitté la Ville ?

**Mme Nagy**.- Oui, ou qui sont devenus belges.